Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600875-20251211-20250810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-sept heures, Les membres du Conseil municipal de la commune de L'Ile aux Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 4 décembre 2025 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Philippe Le Bérigot.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de votants :11
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : le 4 décembre 2025

Présents :

Philippe LE BÉRIGOT, Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Régis TALHOUARNE, Catherine LE ROUX, Maryse COHEN, Ronan CRÉQUER, Mathilde DANIEL, Edouard BRUNET

Absents:

Alizée BURBAN a donné pouvoir à Mathilde DANIEL

Pierre SOKOLOFF a donné pouvoir à Jacques BATHIAT

Christophe TATTEVIN a donné pouvoir à Philippe LE BÉRIGOT

Secrétaire de séance : Maryse COHEN

2025-08-10– Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération : Adhésion au groupement de commande CANUT

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms .

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses Membres :
Une gestion simplifiée des achats,
Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
Des frais d'accès réduits,
Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600875-20251211-20250810-DE

d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant ;
La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment ;

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé. Cette redevance, d'un montant de 1 500 € HT par accord-cadre sera facturée à la Communauté d'Agglomération, sans aucune contrepartie financière de la Commune de l'Ile-aux-Moines.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Golfe Morbihan Vannes Agglomération en date du 9 octobre 2025 ;

Considérant :
l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT) ;
le besoin de la collectivité d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population ;
que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées ;
que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;
que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;
que l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT) permet à la collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, Par 13 Voix Pour et 1 voix Contre,

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre GMVA et la CANUT ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce groupement de commande.

ILE AUX MOINES, le 15 décembre 2025,
Le Maire,
Philippe LE BÉRIGOT.

La secrétaire de Séance
Maryse COHEN

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES * 56 (Morbihan) *

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat et publication le 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.